



Flash Information

Association Meuse Vergers Traditions

Flash information du : 09/03/2023

Diffusion : Membres Association

Objet : Revue le Bouilleur Février 2023 + sujets en cours

Bonjour à vous, chers membres de notre association.

Envoi de la revue le 'Bouilleur'

En vos qualités de membres, ou ayant fait part de votre volonté de nous rejoindre, vous avez dû recevoir, début de cette semaine, la revue le Bouilleur N° 373 de février 2023. Un petit bug lors de la saisie de deux adresses postales dans le fichier de diffusion en masse de la Fédération Nationale (FNSRPE) a conduit à un renvoi postal (à priori ne concernerait que 2 de nos membres). Désolé pour ce contretemps ! Si toutefois des erreurs ou imprécisions étaient constatées dans vos adresses postales ou qu'ayant réglé votre cotisation cette revue ne vous soit pas encore parvenue, veuillez SVP me le faire savoir par retour d'email.

Pour cette édition de février, comme vous avez pu le constater, une demi-page est consacrée aux 'premiers pas de l'Association Meuse Vergers Traditions'. Pour la prochaine édition, la page entière qui nous est déjà réservée nous permettra de continuer à mettre en exergue la motivation qui nous anime.

Par ailleurs, notre association fait 'la Une' du site de la Fédération Nationale <https://fnsrpe.com/> :

- par la tenue notre Assemblée Générale Constitutive du 18 février dernier <https://fnsrpe.com/2023/02/23/assemblee-constitutive-association-meuse-vergers-traditions-2/>
- par les activités de distillation de cet hiver des villages de Frémeréville, Buxières-sous-les-Côtes et Hattonchâtel <https://fnsrpe.com/2023/02/23/assemblee-constitutive-association-meuse-vergers-traditions/> .

Le lancement des impressions et des envois n'attendant pas (de l'ordre d'une dizaine de milliers pour toute la France), certains d'entre vous ont déjà reçu la revue, même avec un règlement de la cotisation non encore enregistré. Pour ceux qui m'ont fait part de leur souhait d'un règlement par virement, mandat ou en utilisant le paiement en ligne sur le site de l'association : nous vous demandons de patienter, le temps de l'ouverture du compte bancaire et des formalités nécessaires. En effet, le dépôt des statuts et la procédure d'enregistrement en Préfecture suivent leurs cours, certains documents à cet effet sont encore dans le flux des signatures. Concernant les règlements prévus par chèque et pour les quelques retardataires le triptyque attaché vous rappelle les formalités (Ordre et adresse d'envoi).

Les sujets en cours :

- Notre logo : La demande d'autorisation auprès du département de la Meuse de la possibilité de la réutilisation de certains 'codes' pour la composition du logo de notre association, proches de

ceux utilisés pour celui du département a été envoyée quasi à l'issue de la tenue de notre AG. La réponse du Département est en attente.

- Le Compte Rendu de l'AG : Le compte rendu de l'assemblée générale constitutive vous sera diffusé par voie électronique très prochainement. Comme indiqué précédemment quelques signatures restent à y apposer
- Réunion de Bureau : La première réunion de Bureau est prévue dans les prochains jours.
- Réseau : des contacts sont en cours auprès d'associations sœurs ou de département voisins, comme de partenaires potentiels et pour constituer le maillage du réseau. Parmi ceux-ci : Assoc des Croqueurs de Pommes, AREFE ...
- Programme d'activités : ce sera un des points majeurs à l'ordre du jour de la prochaine réunion de bureau. Si de nombreuses idées sont déjà listées, pour certaines, leur mise en œuvre nécessite adhésion et un travail de groupe, voire la constitution d'équipes projets.
- Formations : les contacts pris vont permettre de préparer un premier programme 2023 - 2024.
- Autorisation / validation des blasons héraldiques utilisés. Dans la communication, notamment visuelle, les blasons héraldiques des villages sont utilisés pour matérialiser sur la carte de la Meuse les différents villages pour lesquels une prise de contact a été faite soit avec responsables ou membres d'une activité de distillation (Syndicat, distillateur professionnels), ou à défaut pour parfois la localisation de membres de notre association. La source est Wikipédia. Cependant, suite à une remarque faite en AG concernant l'exactitude de certains blasons, une validation / confirmation et autorisation sera adressée aux maires concernés quant à l'utilisation des blasons de leur ville ou village et dans le cadre de l'emploi sus cité.

Le Conseil d'Administration, le Bureau et moi-même restant à votre écoute

Bien Cordialement

Patrick MARTINET

Président Association Meuse Vergers Traditions

